

Accusé de réception en préfecture 971-289710022-20170712-EMP-2017-23-AR Date de télétransmission : 27/07/2017 Date de réception préfecture : 27/07/2017

ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2017-23

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte 6 déclarations.

<u>ARTICLE 2</u>: Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture

le 27, 07, 17

Fait à Basse-Terre, le 12/07/2017

La Présidente par intérim,

Denise BLEUBAR

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20170712-EMP-2017-23-AF
Date de télétransmission : 27/07/2017
Date de réception préfecture : 27/07/2017

EG.	6	C	Date Date	de télétransmission : 27/07/ de réception préfecture : 27
N° ENREG.	686	066	991	66
Descriptif du poste	Participe à la gestion et à l'administration des systèmes d'exploitation et de gestion de données de la collectivité; .Contribue à la cohérence, la qualité et la sécurité des systèmesParticipe à la définition et à la mise en œuvre des serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels	Sous la responsabilité du DRH, participe à l'élaboration de la politique de management des ressources humaines, selon les orientations stratégiques de la collectivité. Coordonne et anime les activités des services de la direction et contribue à la définition, à l'évaluation et à l'optimisation de leurs procédures internes et outils de suivi.	Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité des locaux. Accomplir le service de restauration collective dans le respect des règles d'hygiènes. Accueillir et encadrer les enfants en dehors du temps scolaire.	Nettoyer les locaux entretenir les abords des locaux vider et laver les poubelles nettoyer les surfaces vitrées nettoyer les meubles et accessoires assurer l'arrosage des plantes en vase maintenir le stock des produits d'entretien et d'hygiène en transmettant les besoins au responsable assurer la sécurité des clés des locaux
Temps de travail	35 H 00	35 H 00	32 H 00	35 H 00
Motif de la vacance	création de poste	Mutation interne	création de poste	création de poste
Intitulé du poste	Assistant dans l'administration système et réseau informatique	Coordonnateur administratif de la DRH	AGENT DE RESTAURATION	agent d'entretien
GRADE	ADJOINT TECHNIQUE	ATTACHE	AGENT DE MAITRISE	ADJOINT
Collectivités territoriales, Etablissements Publics	Centre de Gestion	Conseil Départemental	Caisse des écoles de Vieux - Habitants	Commune de Grand-Bourg de M/ Galante

993	994		
Missions relevant de sa compétence en matière de prévention, surveillance, bon ordre, de la sûreté, sécurité et de la salubrité publique. Exécution des arrêtés de police du Maire, constate par procèsverbaux les contraventions audits arrêtés, ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence lui est donnée.	Missions relevant de sa compétence en matière de prévention, surveillance, bon ordre, de la sûreté, sécurité et de la salubrité publique. Exécution des arrêtés de police du Maire, constate par procèsverbaux les contraventions audits arrêtés, ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence lui est donnée.		
35 H 00	35 H 00		
Détachement ou intégration directe	Détachement ou intégration directe		
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE		
GARDIEN- BRIGADIER	GARDIEN- BRIGADIER		
Commune du Moule	Commune du Moule		

Accusé de réception en préfecture 971-289710022-20170712-EMP-2017-23-AR Date de télétransmission : 27/07/2017 Date de réception préfecture : 27/07/2017

PRESIDENTE PAR INTERIM, Denise BLEUBAR

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenuc Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tel: 0590 99 45 00 Eax: 0590 99 45 21
Site Internet: http://www.cdg97l.com